

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE
1180 Chemin de Rajat
BP 25
38540 HEYRIEUX

N° 11/17

ATTRIBUTION MAPA
VETEMENTS DE TRAVAIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

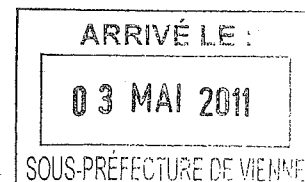
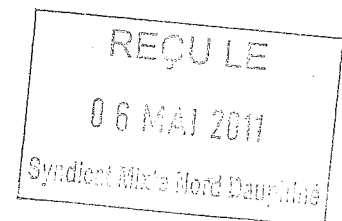
L'AN DEUX MILLE ONZE, le 22 avril
Le bureau dûment convoqué le 5 avril 2011
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présence de Monsieur NIVON

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 9

PRESENTS :

Monsieur NIVON Michel
Monsieur LEVY Henri
Monsieur LAVERGNE Louis
Monsieur PINOT Jacques
Monsieur GELIN Maurice
Monsieur LOVET Jean-Pierre
Monsieur BERNARD Marc
Monsieur MARIN Jean
Monsieur CICALA David



EXCUSE :

Monsieur QUEMIN André

Il est exposé :

Afin de renouveler le marché de fourniture de vêtements de travail et d'EPI, le Syndicat Mixte Nord Dauphiné a lancé une consultation en procédure adaptée compte tenu du montant de l'opération.

Il s'agit d'un marché à bons de commande qui prévoit des quantités annuelles minimum et maximum fixées par lot et établies ainsi :

Vêtements de travail et Equipements de Protection Individuelle	Montant maximum annuel HT
Lot n° 1 : Fourniture des chaussants : chaussures de sécurité et bottes.	10 000 €
Lot n° 2 : Fourniture des accessoires : gants, casques, bonnets, casquettes, casques antibruit, combinaisons jetables.	8 000 €
Lot n° 3 : Fourniture de l'habillement : tee-shirts, pulls, pantalons et combinaisons.	15 000 €
Lot n° 4 : Fourniture des vêtements de haute visibilité : gilets, parkas et tenues de pluie.	8 000 €

L'analyse des offres a été réalisée par les services techniques.

A l'issue de l'analyse des offres la commission réunie le 22 avril 2011 a attribué le marché ainsi :

- Lot n° 1 : attribué à la société MOREAU – 35 rue Clément Ader – 69800 SAINT PRIEST – avec l'option vestiaire - pour un montant estimatif annuel de 8 740.50 € HT soit 10 453.64 € TTC.
- Lot n° 2 : attribué à la société MOREAU – 35 rue Clément Ader – 69800 SAINT PRIEST – sans l'option vestiaire - pour un montant estimatif annuel de 3 739.10 € HT soit 4 471.96 € TTC.
- Lot n° 3 : attribué à la société LE TABLIER ROI – 19 rue Lesdiguières – 38000 GRENOBLE – sans l'option vestiaire - pour un montant estimatif annuel de 10 345.50 € HT soit 12 373.22 € TTC.
- Lot n° 4 : attribué à la société GEDIVEPRO – 127 rue Jules Bournet – 03100 MONTLUCON – avec l'option vestiaire et l'option flochage dos pour les tenues de pluie et les parkas, pour un montant estimatif annuel de 5 816.00 € HT soit 6 955.94 € TTC.

Marché passé pour une durée ferme de 1 an à compter de la notification, éventuellement reconduit deux fois à sa date anniversaire, par décision du pouvoir adjudicateur notifiée au titulaire 2 mois avant l'échéance. Soit une durée totale maximum de 3 ans.

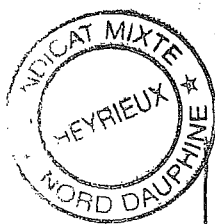
La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 22 avril 2011

**Le Président
M. NIVON**



**Par délégation
Henri LEVY
Vice-Président**